

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 26 avril 2024

RISQUE D'INTOXICATION ALIMENTAIRE LIÉ À LA PRÉSENCE DE DATURA DANS DES LOTS DE FARINE DE BLE NOIR BIO DE LA MARQUE JP CLOTEAU

En complément de l'alerte émise sur le site Rappel Conso en date du 26 avril 2024 (<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/14474/Interne>), l'ARS Bretagne invite les consommateurs à vérifier s'ils possèdent de la farine de blé noir bio de la marque JP Cloteau portant le numéro de lot 2A, à consommer de préférence avant mars 2025. Si vous détenez un produit avec ce numéro de lot, vous ne devez absolument pas le consommer.

Pour faire suite à différents signalements d'intoxications alimentaires auprès de l'ARS Bretagne, ces produits, qui ont pu être achetés dans des magasins spécialisés en produits d'agriculture biologique ou locaux dans les quatre départements bretons, ont fait l'objet de mesures de retrait-rappel par le fabricant compte tenu de la présence de datura dans les graines de blé noir.

Le datura est une plante herbacée très commune, que l'on retrouve dans les champs et qui contient naturellement de très fortes teneurs en alcaloïdes tropaniques (atropine et scopolamine). Ces alcaloïdes sont toxiques et ont des effets sur le système nerveux. Cette plante peut contaminer certaines récoltes et être à l'origine d'intoxications aiguës.

Les symptômes peuvent être les suivants : sécheresse de la bouche, pupilles dilatées, troubles de la vue, tachycardie, agitation, confusion, désorientation spatio-temporelle, hallucinations, paroles incohérentes.

Les acheteurs concernés ont été contactés individuellement dès que possible (via les cartes de fidélité...), néanmoins les personnes susceptibles d'avoir acheté ce produit sont invitées à vérifier le numéro de lot.

Si vous détenez un produit avec ce numéro de lot, vous ne devez pas le consommer et le rapporter au point de vente pour destruction.

Les personnes qui en auraient consommé ou utilisé dans la préparation de crêpes, pain, galettes, etc. doivent impérativement contacter leur médecin traitant ou appeler le 15 en l'informant de cette alerte, s'ils présentent des symptômes dans les heures suivant la consommation du produit.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication